

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/05/2018

Délibération
n° CA 2018-70

approuvant la sortie d'inventaire et don de matériel reprographique

Vu le code de l'éducation notamment en son article L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le matériel reprographie dont la liste est annexée à la présente délibération - *un thermo relieur acquis en 2008* -, est sorti de l'inventaire de l'établissement.

Article 2

Ce matériel, hors service, sera repris par le fournisseur du nouvel équipement, dans le but de récupérer d'éventuelles pièces détachées.

La présidente du conseil d'administration


Corinne MASCALA

ANNEXE 1

Fabricant	Numéro de série	Type	Modèle	Date d'achat	Numéro BC pour immobilisation
SEIREB	14776	Thermo reliure	Fast Back FB 15XSE	17/10/2008	BC NABUCO 2008/910/10022/0002752 (coût : 3 950 € HT)